SKOS CSIAS COSAS
Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe
Conférence suisse des institutions d'action sociale
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale
Conferenza svizra da l'agid sozial

Association des services cantonaux de migration (ASM)
Monsieur Marcel Suter, Président
c/o Office de la population du canton de Berne
Ostermundigenstrasse 99B
3006 Berne

Berne, le 14 avril 2020

Mise en œuvre de la LEI en lien avec l'octroi de l'aide sociale pendant la crise du coronavirus

Monsieur le Président,
Chers membres de l'ASM,

Dans le contexte actuel de la crise du coronavirus, les services sociaux de toute la Suisse enregistrent une forte hausse des nouvelles inscriptions. Le groupe des travailleurs indépendants dont les activités professionnelles ne sont actuellement pas interdites mais fortement réduites (les chauffeurs de taxi, par exemple) est particulièrement touché. Nous pouvons partir du principe qu'une proportion considérable de ces nouvelles inscriptions sont des personnes de nationalité étrangère.

Du point de vue de la CSIAS, il est important que les personnes en détresse soient soutenues à court terme et ne renoncent pas à l'aide sociale par crainte d'une éventuelle révocation de leur autorisation d'établissement. Il s'agit de la seule solution pour éviter les situations précaires urgentes.

Le SEM recommande aux cantons de tenir compte des circonstances exceptionnelles et de veiller à ce que les personnes concernées ne subissent aucun préjudice à cet égard (citation de l'article paru dans « Der Bund » du 2.4.20). La CSIAS serait très heureuse que l'ASM adhère à cette recommandation. Celle-ci contribuerait à réduire l'incertitude chez les nouveaux clients de l'aide sociale et dans les services sociaux eux-mêmes.

La CSIAS recommande aux autorités sociales de mettre en exergue que la demande d'aide sociale intervient durant la crise du coronavirus lorsqu'elles signalent l'octroi de prestations d'aide sociale conformément à l'art. 97 ch. 3 let d LEI.

Nous vous remercions pour l'examen rapide de notre requête.

Avec nos cordiales salutations,

Conférence suisse des institutions d'action sociale

Christoph Eymann, Président
Copie à : M. A. Dieffenbacher, Chef Etat-major Affaires juridiques SEM

Monbijoustrasse 22, Postfach, CH-3000 Bern 14
T +41 (0)31 326 19 19, F +41 (0)31 326 19 10
admin@skos.ch, www.skos.ch